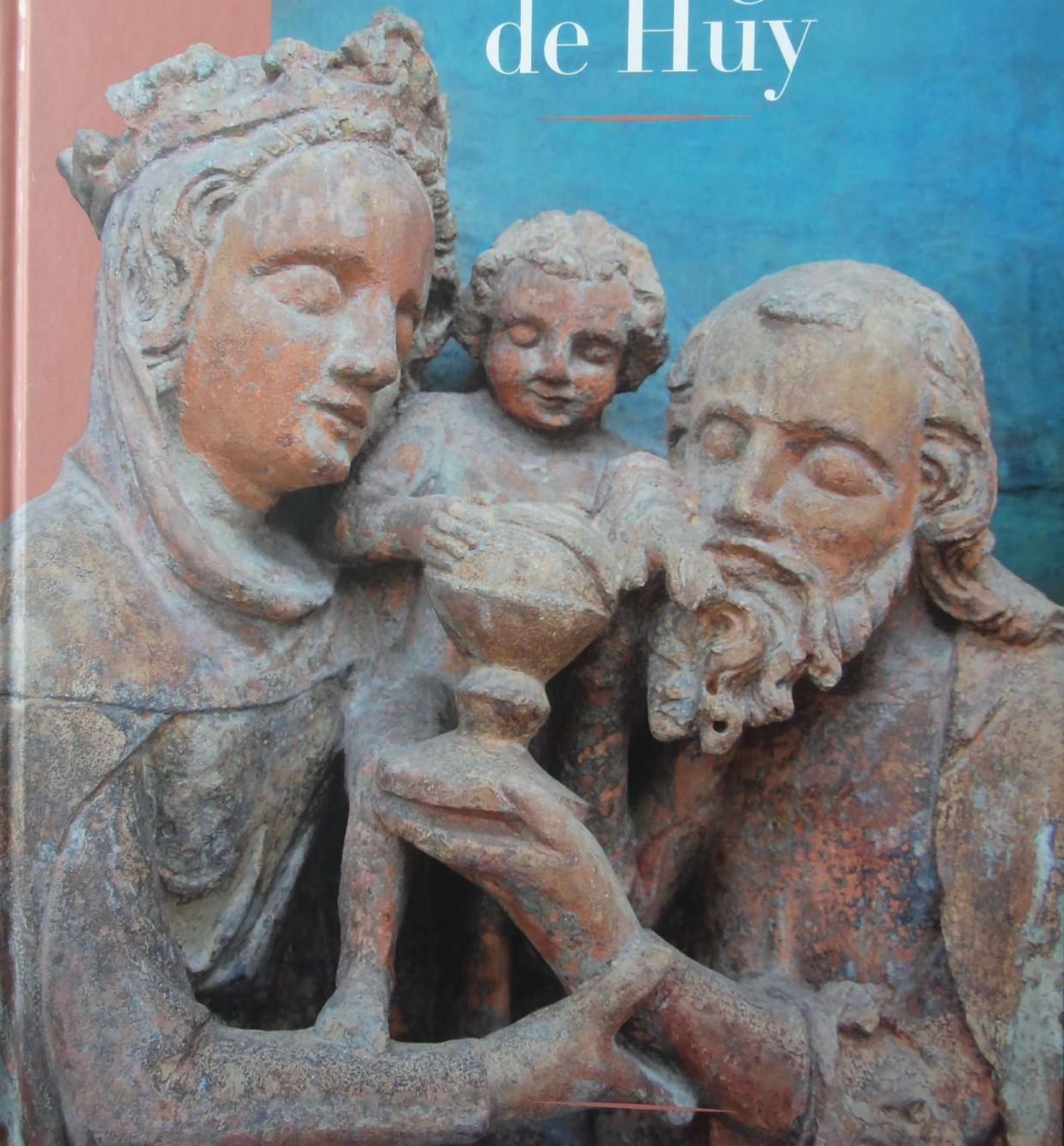
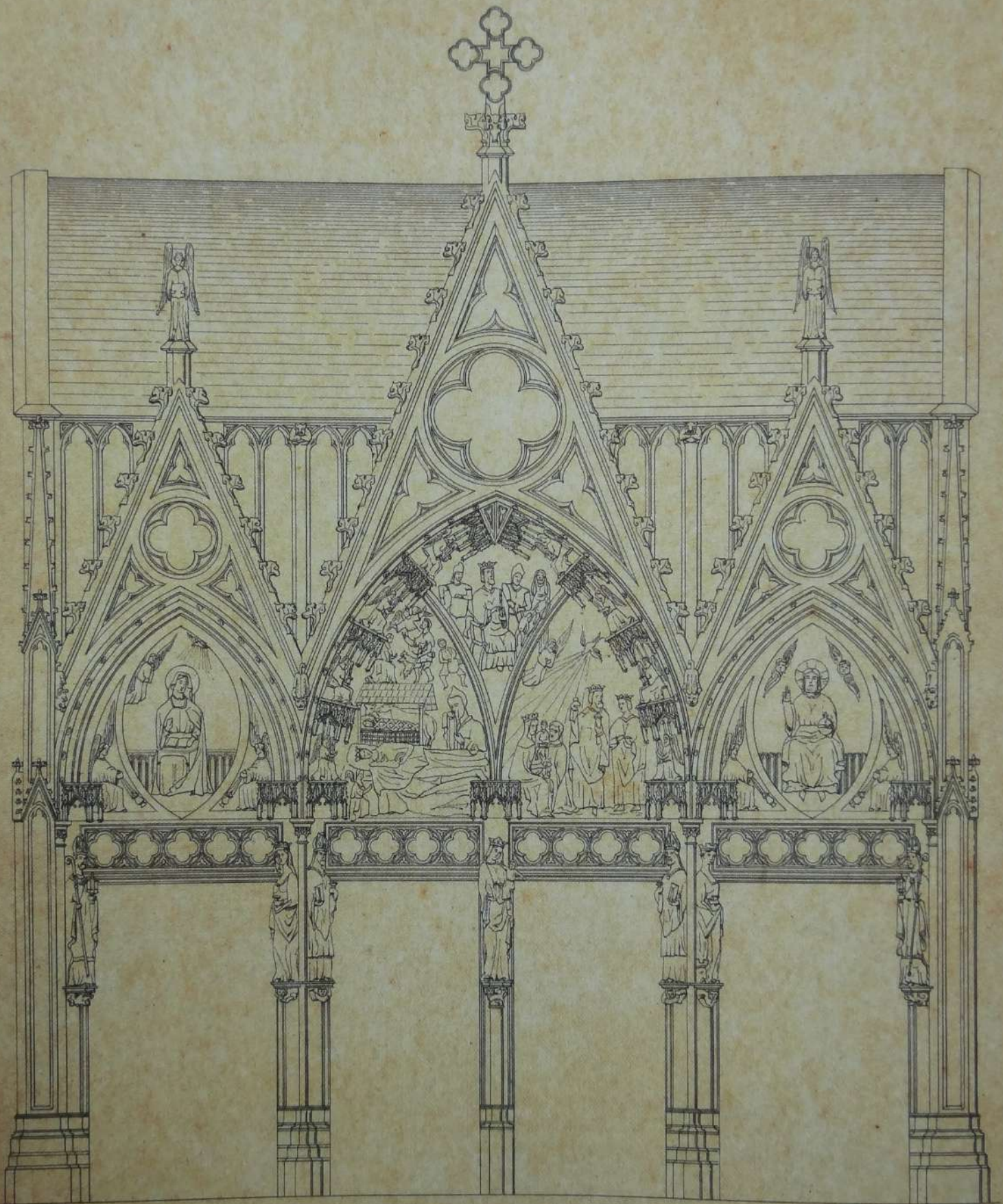


# La collégiale de Huy





Chœur de la Vierge.



Fig. 1  
Projet de l'architecte Émile Vierset-Godin (Collection privée).

# Le Bethléem : des projets, mais rien de concret (1851-1886)

Antoine Baudry et Thibaut D'hont

Si des travaux sont entamés sur l'église depuis 1839, c'est en 1851 seulement que se manifestent les premières attentions patrimoniales sur le portail du Bethléem, à l'occasion d'un premier projet de restauration générale élaboré par l'architecte dirigeant Émile Vierset-Godin<sup>1</sup>. En dépit de dégradations importantes qui, en divers endroits de l'ancienne collégiale, menacent son avenir, la sauvegarde du « petit monument remarquable du moyen-âge » n'est pas jugée prioritaire. D'un point de vue administratif, cette hiérarchisation des travaux est d'autant plus compréhensible que les subsides engagés sont principalement destinés à conforter l'église et suffisent à peine à assurer cette tâche<sup>2</sup>. De ce fait, aucune opération n'est réalisée sur le portail à cette époque.

Examinons le dessein d'Émile Vierset-Godin. Outre qu'il contribue à révéler la personnalité de l'architecte, il aura, nous le verrons, des conséquences inattendues pour le portail. Si les documents de 1851 ne précisent pas la teneur du projet, les vues du praticien sont présentées en 1854 dans une courte monographie illustrée qu'il consacre, avec son comparse historien Édouard Lavalleye, à la collégiale hutoise<sup>3</sup>. Bien que peu courante, pareille initiative n'est pas neuve pour l'époque<sup>4</sup> : l'architecte provincial Jean-Charles Delsaux y avait déjà eu recours près de dix ans auparavant pour les édifices de Liège<sup>5</sup>. Dans sa publication, se basant uniquement sur la présence de corbeaux d'attente aux piédroits, Émile Vierset-Godin soutient l'idée que le portail fut triparti. Ajouté à l'ambition de rendre à la structure sa

physionomie « primitive », ce constat l'amène à élaborer diverses modifications (fig. 1). D'une part, il souhaite dégager le portail des édifices voisins et lui adjoindre deux travées latérales renvoyant à la composition de la travée centrale. D'autre part, il entend supprimer le couronnement des Temps modernes, jugé peu en harmonie avec les formes médiévales, et couronner l'intégralité de la structure par d'imposants gâbles et une bâtière longitudinale.

Pour la sculpture monumentale, Vierset-Godin se livre à une interprétation des vestiges qu'il a sous les yeux, démarche aujourd'hui complexe à analyser en raison des archives lacunaires à disposition<sup>6</sup>. Pour autant que les documents iconographiques du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle reflètent l'état du portail vers 1850, l'architecte est confronté à un groupe de trois statues (fig. 2)<sup>7</sup> : au piédroit sud, un corps féminin sur lequel a été greffée la tête d'un évêque<sup>8</sup> ; sur le piédroit nord et au trumeau, deux statues en bois, un saint évêque daté du XIV<sup>e</sup> siècle, généralement identifié comme saint Germain, et une Vierge à l'Enfant datée du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Toutes ces œuvres sont considérées comme étrangères au portail par les contemporains de l'architecte<sup>10</sup>, parmi lesquels l'influent peintre Jules Helbig. Il n'est guère étonnant qu'Émile Vierset-Godin ne cherche pas à les remplacer dans son projet. Ce dernier consiste à établir sept statues homogènes sur l'ensemble des trois travées projetées : du sud au nord, sainte Hilsuinte, sainte Benoîte, saint Materne, Notre-Dame, saint Domitien, saint Mengold et saint

1 Voir la contribution d'Antoine Baudry et Jean Louis Joris (*Deux siècles d'intervention...*) dans le présent ouvrage.

2 Ni le rapport de l'architecte provincial Toussaint-Isidore Jamolet du 3 juillet 1839,

ni celui de la Commission royale des monuments du 28 juillet 1839, ne mentionnent le portail.

En 1852, de commun accord entre l'architecte dirigeant Émile Vierset-Godin, l'architecte provincial Jean-Charles Delsaux et la Commission royale des monuments, le portail et la sacristie sont relégués en derniers travaux à effectuer.

3 LAVALLEYE ET VIERSET-GODIN 1854.

4 Nous nuancions en cela les propos de Luc Francis Genicot,

qui considérait la démarche d'Émile Vierset-Godin comme novatrice (GENICOT 1991b, p. 30).

5 DELSAUX 1845 ; DELSAUX 1847. Cette démarche peut notamment se comprendre comme une volonté publicitaire et pédagogique de la part de ces architectes.

6 Aucune archive ne précise l'état du portail à cette époque, ni ne renseigne les réflexions de l'architecte.

7 Voir HELBIG 1890, p. 72-73.

8 Une restauration a rendu à cette curieuse sculpture l'aspect de Vierge à l'Enfant qu'elle devait présenter autrefois.

L'œuvre est conservée dans le bas-côté sud de la collégiale près d'une ancienne console du Bethléem.

Voir la contribution de Michel Lefftz (*Le portail du Bethléem...*) dans le présent ouvrage ;

la tête d'évêque dont on l'avait affublée est conservée au Musée L de Louvain-la-Neuve (n° AA 130), LEFFTZ 2012, p. 387 et fig. 7-8.

9 Ces deux statues en bois sont conservées au Trésor de la collégiale (FURNEMONT ET LEMEUNIER 1992, p. 109-111).

10 Divers auteurs affirment que ces éléments rapportés provenaient de l'ancienne église Saint-Germain de Huy, détruite lors des troubles révolutionnaires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

(VANDEVVERE 1974, p. 607-608 ; DE HENAU ET DIDIER 1989, p. 7 ; DIDIER 1993b, p. 93-94 et notes 36-37 ; LEFFTZ 2012, p. 386-387).



Fig. 2  
État du portail avant  
la restauration.

Ansfrid. Pour compléter le cycle narratif du Bethléem, l'architecte ajoute deux groupes sculptés illustrant, au tympan sud, l'Annonciation et, au tympan nord, la Fuite en Égypte.

Le 13 juin 1873, Émile Vierset-Godin informe le conseil de fabrique qu'il suspend ses activités. Le flambeau est repris par Eugène Carpentier. Trois ans plus tard, ce dernier manifeste son désir de conserver le portail dans son état, avec le couronnement des Temps modernes (fig. 2 et 3). L'architecte n'hésite d'ailleurs pas à manifester sa vive opposition quant aux pratiques de son prédécesseur, mais propose néanmoins de déplacer le portail pour des raisons d'espace et de circulation :

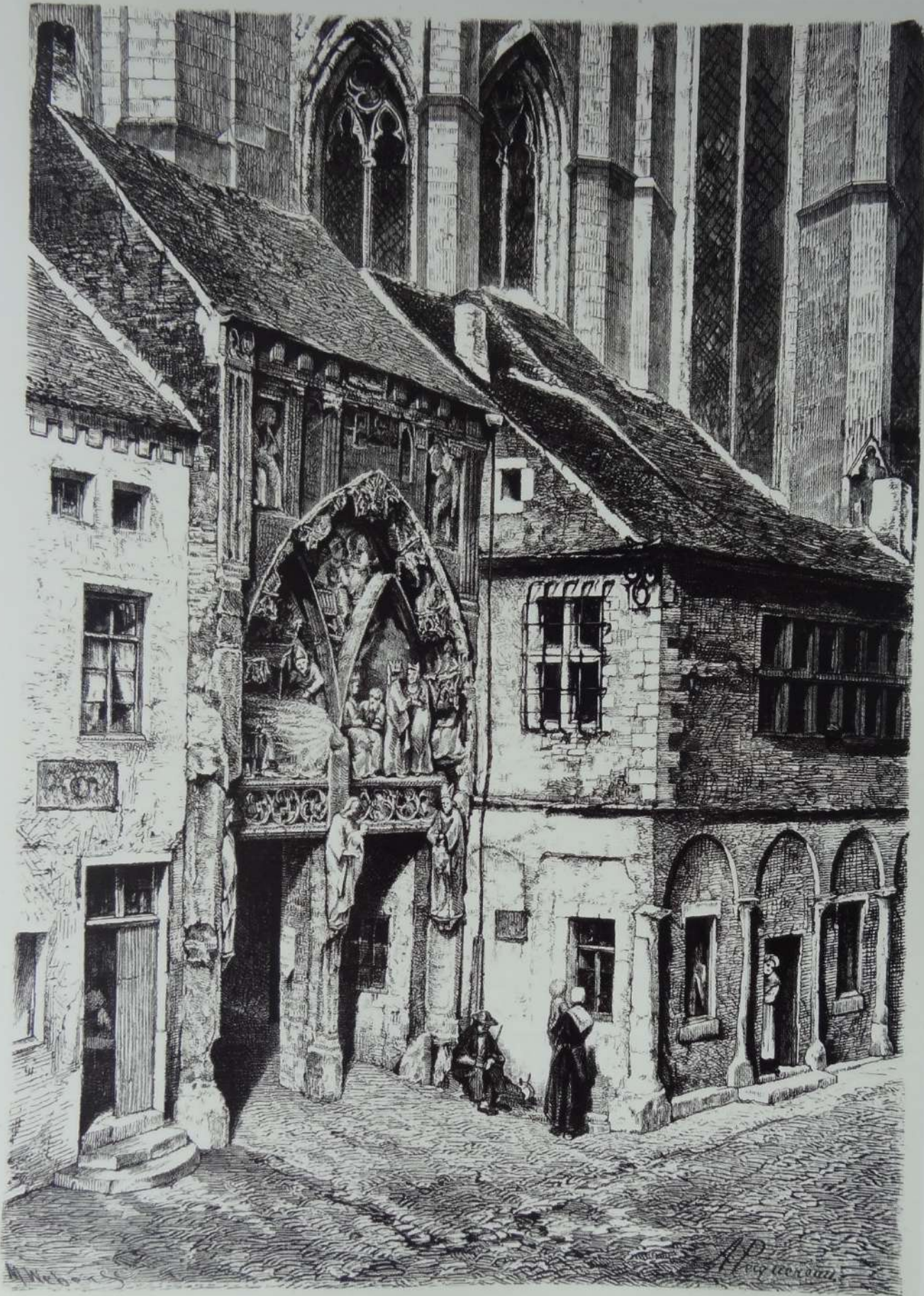
« Il y a de ces restes de l'art du Moyen-âge où une restauration, fût-elle même bien comprise, fait disparaître toute valeur archéologique et c'est ici le cas. De plus, prétendre compléter

un pareil monument est à nos yeux une chose aussi condamnable que de vouloir rétablir un membre d'une statue antique. Pour ces motifs nous n'hésitons pas à proposer de conserver le Bethléem tel quel, avec sa partie supérieure qui est un hors-d'œuvre de l'époque de la Renaissance, tout en le déplaçant de six mètres en arrière de sa place actuelle, afin de dégager une partie importante de l'Église et d'élargir la rue en cet endroit où la circulation est journallement très considérable et présente souvent du danger quand il y a encombrement de voitures »<sup>11</sup>.

L'opération ainsi envisagée serait grandement facilitée par le fait que les pierres sont en grand appareil et que les mortiers du portail sont « décomposés ». Aussi, Eugène Carpentier propose-t-il de remonter les blocs « avec leurs défauts », en précisant qu'il ne faudrait effectuer que quelques travaux confortatifs aux soubassements,

11 Cette même année, Eugène Carpentier déclarait vouloir rompre avec les habitudes néfastes de son prédécesseur, qui selon lui « arrachait complètement les anciens parements, c'est à dire qui écorchait l'Édifice » (CRMSF-CAD, Collégiale de Huy, lettre d'Eugène Carpentier à la Commission royale des monuments, 29 juillet 1876).

Fig. 3  
Le portail avant  
restauration.  
Dessin d'Alphonse  
Ernest Pecquereau,  
Gravure de M. Weber.



EGLISE NOTRE-DAME. — PORTAIL DE LA VIERGE.

et remplacer les deux sculptures en bois par deux « reproductions » en pierre<sup>12</sup>. Dans la foulée, le praticien propose de détruire la sacristie et la maison dite « à l'enseigne de l'Anneau d'or », pour ainsi offrir un meilleur emplacement à une nouvelle sacristie projetée, dont le style « rappellerait celui de l'ancienne sacristie. Par ce moyen on pourrait au besoin remployer les anciens matériaux. Enfin la nouvelle sacristie aurait encore l'avantage de masquer le pignon de la maison voisine reconstruite tout récemment »<sup>13</sup>.

Si le projet en question, fixé à 37000 francs, est avalisé par le conseil de fabrique le 8 décembre 1876, il est reporté d'un an par l'Administration communale aux motifs que la fabrique ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour le mener à bien et qu'une telle opération ne peut être scindée sur plusieurs années.

Le 17 décembre 1877, le Gouverneur de la Province de Liège Charles de Luesemans (1808-1882) charge le comité provincial des monuments, autrement dit les membres correspondants de la Commission royale des monuments, d'étudier la délibération prise par le conseil de fabrique un an plus tôt, probablement parce que ce dernier, suite au refus de l'Administration communale, sollicite des subsides auprès de l'Administration provinciale. Le rapporteur, qui n'est autre qu'Émile Vierset-Godin, critique vivement le projet d'Eugène Carpentier, en répondant méthodiquement aux trois aspects essentiels de son projet : conserver la valeur archéologique du portail, déplacer celui-ci pour dégager le chevet de l'église et, enfin, améliorer la voirie. Afin de saisir la teneur personnelle que revêt ce dossier<sup>14</sup>, mais aussi pour mieux cerner la pensée de l'architecte et ne pas déformer celle-ci par la synthèse, nous reproduisons ci-dessous une grande partie de ce savoureux rapport qui, outre le Bethléem, intéresse plus largement l'histoire de la restauration architecturale :

« Examinons maintenant ces trois arguments dans l'ordre où ils se produisent dans le rapport de M Carpentier.

1° Au premier abord, il semble que la question de la restauration de l'ancien portail est assez indépendante de celle de son déplacement. Si, en effet, il convient de le laisser dans son état actuel, il vaudra mieux assurément le laisser aussi à la place où il se trouve. Je réserve entièrement la question de savoir s'il y a lieu de le compléter. Mais il me sera permis de faire remarquer en passant, ce qu'il y a de hasardé dans l'opinion que « le compléter serait chose aussi condamnable que de vouloir rétablir un membre d'une statue antique ».

Presque tous les musées d'Italie et d'autres pays contiennent en fonte [sic] des statues dont les membres ont été rétablis. Je citerai le célèbre groupe du Laocoon du musée du Vatican, la Venus du Médicis, la belle statue d'amazone de la Villa Mattei, l'Apollon du Belvédère, etc. etc. De nombreuses restaurations de ce genre ont été faites par les artistes les plus en renom. Souvent même, ils l'ont fait avec un succès dont sont dupes, tous les jours, ceux qui croient que les statues classiques ont été trouvées intactes dans les décombres des temples et des Palais de l'antiquité. Je crois donc pouvoir affirmer, en présence de ces faits, que l'artiste qui chercherait à compléter le portail de la Vierge, se trouverait en bonne société. J'en conclus donc, qu'en thèse générale, il n'y a rien de condamnable à rétablir le membre d'une statue mutilée, pas plus qu'il ne serait condamnable, dans certains cas, de compléter une œuvre du moyen âge dont la partie la plus importante serait parvenue jusqu'à nous.

2° J'aborde l'examen du second motif que l'on fait valoir pour le déplacement du portail : « par ce moyen on obtiendrait le dégagement du chevet de l'église ».

12 L'architecte pense que le portail constituait une ancienne entrée du cloître, indépendante de l'église, « Dès lors peu importe, au point de vue de l'emplacement, qu'elle soit reculée de quelques mètres ».

13 CRMSF-CAD, *Collégiale de Huy*, rapport d'Eugène Carpentier, mai 1876.

14 Le conflit peut être perçu comme personnel, mais aussi institutionnel : Vierset-Godin fait partie des membres correspondants de la Commission royale des monuments (Administration provinciale), tandis que Carpentier dépend directement de la Commission royale des monuments, organe consultatif national.

Cet argument me paraît se retourner contre son auteur. La pensée de dégager complètement les grands monuments des siècles passés, de détruire les annexes qui ont fait en quelque façon corps avec eux et qui répondent à leur destination primitive, cette pensée, dis-je est entièrement moderne. Elle découle très généralement du peu d'intelligence que notre époque possède encore des édifices qu'elle prétend restaurer. Il faut bien admettre en effet, que les maîtres qui ont élevé ces monuments, comprenaient aussi bien que ceux qui veulent les restaurer aujourd'hui, les conditions de beauté et de convenance de leur propre travail. Le Portail, dit Bethléem, avait dans son emplacement actuel, sa destination propre. Il fait en quelque façon partie de l'église Notre dame et il est bien permis de croire, que l'artiste qui a édifié ce portail, si même il ne peut pas identifier celui-ci avec l'architecte de l'église, n'a pas cru par cette construction encombrer une partie importante du monument auquel le portail vient s'ajouter. D'autre part, il n'est pas un artiste qui, en visitant Huy, ne soit charmé de l'ensemble pittoresque formé par le portail et le chevet du chœur ; l'importance de ce dernier grandit précisément par le contraste si piquant résultant de cette annexe historiée des plus intéressantes sculptures ».

3° J'arrive au troisième motif invoqué par le rapport de Mr Carpentier : « Par la démolition du Portail et sa reconstruction à six mètres en arrière, on obtient un élargissement de la rue en cet endroit ».

Il est permis d'éprouver quelque surprise en trouvant cet argument énoncé par la plume d'un architecte chargé de restaurer l'un des monuments les plus importants de notre province. La tâche qui lui est imposée, en effet, ne consiste pas à rectifier et à élargir les rues de la ville de Huy, mais bien de conserver à cette ville, le plus intact possible, le plus beau de ses monuments. Si la démolition du portail de la Vierge était proposée par un ingénieur chargé de redresser la voirie, on serait fondé à lui faire observer que, précisément à l'endroit où se trouve l'intéressante construction que l'on veut déplacer, la rue est plus large que dans ses autres parties. Elle est notamment

beaucoup plus large que dans celle où les contre-forts du chevet font ressaut sur la rue, logiquement donc, en se mettant au point de vue de la rectification de la voirie, ce serait par la démolition des contre-forts qu'il faudrait commencer.

Mais en rencontrant un argument de cette nature dans le rapport de Mr l'Architecte chargé de la restauration de l'église Notre-dame, la seule conclusion que l'on puisse en tirer, c'est qu'au point de vue du monument lui-même, il n'y a pas de motif ni de valeur réelle à faire valoir pour le déplacement du portail en question. Je crois donc pouvoir proposer une réponse purement négative à la demande du conseil de fabrique. En déplaçant le portail on obtiendra aucun résultat favorable, mais en le déplaçant en désagrégeant ses anciennes pierres, on aboutira très probablement à une destruction complète.

Si aux termes du rapport de M. l'architecte chargé de la restauration de l'église Notre Dame « il y a des restes de l'art du moyen-âge où une restauration, fut-elle bien comprise, fait disparaître toute valeur archéologique » il en est aussi où l'artiste restaurateur commettrait un véritable acte de vandalisme en voulant changer l'emplacement du monument au mépris de la destination que leur auteur lui avait donnée. C'est ce qui arriverait, si le projet soumis au comité pour le déplacement du portail de la Vierge était réalisé.

Je terminerai donc en disant avec M. Didron : « après la destruction franche et brutale, rien n'est plus redoutable aux monuments que les restaurations qui sont de vraies démolitions ». (...) Assurément cet axiome s'applique au cas dont il s'agit puisqu'il faut commencer par une démolition complète du monument que l'on veut déplacer. Il y a lieu d'ajouter encore avec l'auteur cité : « les monuments auxquels on touche sont ceux qui périssent le plus vite. Rien n'ébranle un vieil édifice comme la plupart des prétendues consolidations » (...).

En empruntant ces citations à un archéologue célèbre, je ne crois rien ôter de leur valeur aux yeux de l'auteur du rapport que je combats,

si j'y ajoute l'aveu que ces citations sont prises de seconde main. Elles se trouvent en effet dans un rapport imprimé, adressé par M. Carpentier à l'Administration communale de Tournai sur un projet de restauration de l'Église St Nicolas en cette ville.

J'ai trop de confiance dans la rectitude du jugement de cet architecte distingué pour croire qu'il puisse douter un instant que les maximes rappelées avec tant d'à propos à Tournai perdraient leur valeur à Huy. Il conviendra avec moi qu'on ne transporte pas impunément un monument du 14<sup>ème</sup> siècle, comme on pourrait transporter un meuble. Si semblable aventure était tentée avec l'un des restes les plus intéressants de la sculpture du moyen âge dans notre Province, j'estime que notre commission ne saurait mettre trop de soin à éviter toute responsabilité dans un acte aussi regrettable »<sup>15</sup>.

En parallèle des débats relatifs au portail, le conseil de fabrique fait démolir l'ancienne sacristie en 1876, sans toutefois prévenir les autorités compétentes. De ce fait, ce n'est qu'en avril 1878, soit deux ans après les faits, que la Commission royale des monuments est informée de cette manœuvre. Enjoint à se justifier, le conseil explique son acte par la nécessité de restaurer le chevet de l'église, « miné et calciné à sa base par l'incendie qui détruisit la trésorerie de l'ancien chapitre, la nuit des Innocents, le 28 décembre 1499. Les chanoines à cette époque ne firent point réparer les dégâts causés par le feu, ils se contentèrent de les cacher sous une lourde construction dépourvue de tout cachet artistique, et qui, grâce à l'action des siècles, était tombée dans un état de délabrement complet et inquiétant »<sup>16</sup>.

Le conseil de fabrique rassure également les autorités, en prenant soin de préciser que cette démolition ne doit pas être considérée comme « un commencement de déplacement du portail ». Conformément aux habitudes de l'époque, aucune

mesure n'est prise pour sanctionner ce grave manquement, la restauration de la collégiale hutoise poursuivant des enjeux nettement plus importants qu'une simple discorde locale. Conséquence notable de cette démolition inattendue, la Commission royale des monuments exige dès lors que des mesures soient prises afin de consolider le portail, privé de son épaulement nord. Si Eugène Carpentier rétorque qu'il a « pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la conservation du portail », la Commission n'est toutefois pas satisfaite du résultat :

« quelques étaçons ont été appliqués contre cette construction, mais ces précautions sont loin d'être suffisantes et l'étaçon placé à l'angle vers le chevet du chœur, dans la direction de l'arcade du portail, n'offre notamment qu'une résistance tout-à-fait illusoire »<sup>17</sup> (fig. 4).

La suite des restaurations prévues en 1879 est compromise lorsque le conseil suspend le subsidé alloué à la fabrique pour les travaux. En réaction, le conseil de fabrique sollicite des « plans et devis exacts de ce qui reste à faire pour la restauration complète du monument », afin que la Ville et la Province puissent statuer.

Au cours des années suivantes, la situation n'évolue guère, et ce malgré diverses critiques de la part d'Émile Vierset-Godin et d'autres parues dans la presse locale. De part et d'autre, ces remarques pointent l'état « déplorable » du portail, épinglent les mesures « dérisoires » prises pour assurer sa conservation, et exigent qu'il soit maintenu à son emplacement. Les autorités publiques ne demeurent pas insensibles à ces attaques en règle. Aussi, la Commission royale des monuments enjoint-elle plusieurs fois à l'architecte dirigeant d'effectuer des travaux confortatifs<sup>18</sup> et d'élaborer d'autres solutions pour sa conservation. Au terme de nouvelles études, Eugène Carpentier conclut néanmoins que le déplacement

15 CRMSF-CAD, *Collégiale de Huy*, rapport des membres correspondants de la Commission royale des monuments au Gouverneur de Liège, 19 janvier 1878.

16 AGR, *Cultes Huy*, lettre du conseil de fabrique à la Commission royale des monuments, 22 mai 1878.

17 AGR, *Cultes Huy*, lettre de la Commission royale des monuments au Gouverneur de Liège, 31 mai 1878.

18 Comme l'érection d'un mur ou d'un contrefort.





Fig. 4  
Le portail  
« étauçonné »  
après démolition  
de la sacristie

est la seule issue viable, proposition qu'accepte finalement la Commission en 1883. Notons que cette décision trahit l'absence de réflexion globale à l'échelle du site, caractéristique de l'époque, le portail étant souvent traité comme une structure indépendante du monument.

Malgré ces réflexions et ces accords, aucune mesure concrète n'est prise. La cause principale en est, une fois encore, les maigres ressources financières consacrées au chantier et dévolues principalement à l'église. La situation est également accentuée par le retard occasionné par l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la nouvelle sacristie, qui doit épauler le portail une fois celui-ci déplacé et remonté. En 1884, Eugène Carpentier écrivait :

« A cette fin on attendait le décès d'une vieille personne qui habitait son immeuble et qui ne voulait à aucun prix le céder à l'amiable. Cette personne est décédée le 17 janv. dernier. On croit que la maison susdite sera vendue publiquement et comme on s'occupe de l'acquisition il convient de ne pas ébruiter qu'elle est indispensable à l'Église »<sup>19</sup>.

Notons par ailleurs que les multiples tâches auxquelles devait faire face Eugène Carpentier, à une époque où sa santé déclinait progressivement<sup>20</sup>, n'ont certainement pas dû aider au suivi efficace de cette affaire. L'architecte emportera son projet dans la tombe, décédant le 10 mars 1886<sup>21</sup>.

19 CRMSF-CAD, *Collégiale de Huy*, lettre d'Eugène Carpentier à la Commission royale des monuments, 6 mars 1884.

20 Son mauvais état de santé est attesté dans divers courriers relatifs à la restauration de l'abbatiale de Saint-Hubert (BAUDRY 2017, p. 146-147 ; BAUDRY 2020, p. 122-123). Le mauvais état de santé de Madame Carpentier, attesté au même moment, a certainement eu un impact dans son travail

(AÉL, *Paroisses*, Notre-Dame de Huy, copie d'une lettre adressée à Eugène Carpentier, 31 juillet 1883).

21 BCRAA 1892, p. 147-161.